

Le règlement européen REACH n°1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif en est l'enregistrement et le contrôle des substances disponibles sur le marché européen, afin d'améliorer la protection de la santé et de l'environnement. Il est géré par l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC), basée à Helsinki.

Les fabricants et importateurs qui fabriquent ou importent une substance à plus d'une tonne par an, doivent enregistrer cette substance auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) à Helsinki. Le fournisseur ou fabricant d'un article contenant une substance candidate à l'autorisation au delà d'une concentration de 0.1% en poids de l'article devra informer son client de la présence de cette substance. Les articles ne sont pas soumis à enregistrement ou à autorisation.

La liste des substances candidates à l'autorisation est publiée par l'agence et mise à jour régulièrement (http://echa.europa.eu/home_fr.asp).

Nous, VIM
Les prés de Mégy Sud – SOUDAN
CS 60120 - 79401 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Déclarons que :

VIM, en tant que producteur d'articles, ne fabrique ni n'importe de produits susceptibles de relâcher des substances telles que définies par REACH. VIM se positionne en utilisateur aval (selon la terminologie REACH) et n'a pas d'obligation à effectuer l'enregistrement de substances chimiques. Cette obligation incombe aux fabricants de substances chimiques.

Nous avons contacté l'ensemble de nos fournisseurs, leur demandant de nous fournir leur certificat de conformité et de nous :

- Communiquer les éléments nécessaires concernant leurs implications (et ceux de leurs fournisseurs) vis-à-vis de l'application du règlement REACH .
- Tenir informés quant à l'enregistrement des substances qu'ils nous fournissent ou qu'ils approvisionnent pour nos besoins.
- Informer sur les substances qu'ils comptent enregistrer selon la législation et celles qu'ils n'ont pas l'intention d'enregistrer.

F. LAURENT
Directeur Général



D. GALLES
Responsable Qualité



I. BORDAS
Directeur R&D

